



Publié le 05 MAI 2026

st-maurice de beynost

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2026-39

Objet : Arrêté temporaire de stationnement – Parking du tennis, chemin de Thil

Le maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 ;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1, R411-25, L325-1 et R325-12 ;

Vu la demande formulée par l'association CT DOMBES ;

Considérant que l'inauguration de la fresque réalisée sur le mur de Toray se tiendra le 19 juin 2026, il y a lieu de prévoir, à titre temporaire, une modification des règles de stationnement afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation.

ARRÊTE :

Article 1 : Le vendredi 19 juin 2026, le stationnement de tout véhicule sera interdit, à compter de 07h00, sur une emprise de quatre places située sur le parking du tennis, côté ouest. Cet espace fera l'objet d'une matérialisation par la mise en place de barrières.

Article 2 : L'ensemble de la signalisation réglementaire, sera mise en place par les services communaux ;

Article 3 : Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;



Article 4 : En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

Article 5 : A charge à chacun des agents habilités, de faire respecter le présent arrêté

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'association CT Dombes ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mercredi 29 avril 2026.

Le Maire,

Pierre GOUBET

